

CARHAIX - PLOUGUER

Plan Local d'Urbanisme



Rapport de présentation

PLU arrêté le 26 novembre 2018
PLU approuvé le 21 octobre 2019
PLU rendu exécutoire le 28 novembre 2019

Samia BLAISE
Urbaniste
samiablaise@gmail.com

N.B.: Les dispositions des articles R. 123-1 à R. 123-14 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 restent applicables au présent P.L.U. de CARHAIX-PLOUGUER, car son élaboration a été engagée avant le 1^{er} janvier 2016.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	6
1. CONTEXTE DE LA REVISION	7
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE	10
3. SITUATION ADMINISTRATIVE	14
PARTIE I- DIAGNOSTIC TERRITORIAL	18
1.1. LA POPULATION	19
1.1.1. Une croissance demographique en diminution1.1.2. Une population qui vieillit	19 20
1.2. L'ECONOMIE	20
1.2.1. La population active	22
1.2.2. Un tissu économique important à l'échelon du Centre-Bretagne	24
1.2.3. Les activités économiques	26
1.3. L'HABITAT	37
1.3.1. Un parc de logement en augmentation mais un phénomène de vacance important	37
1.3.2. La maison individuelle, mode dominant de la construction d'habitations	40
1.3.2. Les objectifs en matière d'habitat : le cadre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022	43
1.4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES	45
1.4.1. Un niveau d'équipements conséquent	45
1.4.2. Les équipements scolaires et péri-scolaires	46
1.4.3. Les équipements sportifs et culturels	48
1.4.3.1. Equipements sportifs 1.4.3.2. Equipements culturels	48 50
1.4.4. Les équipements divers	50
1.4.4.1. Les cimetières	50
1.4.4.2. Les Associations	50
1.4.4.3. Les communications numériques	51
1.4.5. Les infrastructures de transport et les déplacements	52
1.4.5.1. Les voies à l'échelle départementale	52
1.4.5.2. Les voies à l'échelle communale	53
1.4.5.3. Le stationnement	55

1.4.5.4. La desserte en transports collectifs 1.4.5.5. Les déplacements doux	56 57
PARTIE II- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	60
2.1. L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE	61
2.1.1. Le climat	61
2.1.2. La géologie	63
2.1.3. Le relief et le réseau hydrographique	66
2.2. LA RESSOURCE EN EAU	68
2.2.1. La qualité des eaux	70
2.2.1.1. Les eaux superficielles	70
2.2.1.2. Les eaux souterraines 2.2.1.3. Les nitrates	74 75
2.2.2. L'alimentation en eau potable	75 76
2.2.3. Les eaux usées	80
2.2.3.1. Le réseau d'assainissement collectif	80
2.2.3.2. L'assainissement non collectif	83
2.2.4. Les eaux pluviales	87
2.3. L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE	90
2.3.1. Les milieux naturels ordinaires	90
2.3.1.1. Les zones humides	90
2.3.1.2. Les boisements	95
2.3.1.3. Le bocage	97
2.3.2. Les milieux naturels remarquables 2.3.2.1. Les outils de connaissance	105
2.3.2.1. Les outils de confidessance 2.3.3. Les continuités écologiques : la Trame Verte et Bleue	105 110
2.3.3.1. Le contexte réglementaire	110
2.3.3.2. Les définitions	111
2.3.3.3. La trame verte et bleue à l'échelle régionale	111
2.3.3.4. La trame verte et bleue sur la commune	113
2.4. LE PAYSAGE	117
2.4.1. L'approche globale et le grand paysage	117
2.4.2. Le paysage à l'échelle communale	117
2.4.2.1. Les espaces naturels	118
2.4.2.2. Le paysage rural 2.4.2.3. Les espaces urbains	119 119
2.5. LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES	124
2.5.1. La pollution des sols 2.5.1.1. Bases de données BASIAS et BASOL	124 125
2.5.2. Les déchets	129
2.5.2.1. La collecte des déchets et leur traitement	129
2.5.2.2. Les déchetteries et déchets verts	129
2.5.2.3. Les démarches pour la prévention et la réduction des déchets	130
2.5.3. Les nuisances	131
2.5.3.1. Les nuisances sonores	131
2.5.3.2. Les nuisances électromagnétiques	132
2.6. LES RISQUES	135
2.6.1. Les risques naturels	135
2.6.1.1. Le risque sismique	135
2.6.1.2. Le risque mouvement de terrain 2.6.1.3. Le risque inondation	136 139
2.6.1.4. Le risque tempête	142
2.6.2. Les risques technologiques : les ICPE	142

2.6.3. Les canalisations de transport de matière dangereuses	144
2.6.4. Les risques particuliers : le radon	145
2.7. L'ENERGIE	146
2.7.1. Consommation d'énergie sur les réseaux de distribution	146
2.7.2. Production d'énergie renouvelable	147
2.8. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA COMMUNE DE CARHAIX-PLOUGUER	152
PARTIE 3 : ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	153
	_
3.1. L'EVOLUTION DE L'URBANISATION	154
3.1.1. Le développement de l'urbanisation3.1.1.1. Les grandes étapes du développement urbain de la commune	154 154
3.1.1.2. Le développement urbain – l'agglomération carhaisienne	155
3.1.1.3. Le développement urbain – le secteur rural	159
3.1.1.4. L'organisation spatiale du territoire	160
3.1.2. Aujourd'hui, un projet global de redynamisation du centre-ville	160
3.1.2.1. Appel à projet « Redynamisation des centres-ville » - Partenariat avec l'EPFB	162
3.1.2.2. Aménagement de la place de la mairie / place d'Aiguillon	163
3.1.2.3. Aménagement de la grande rue	163
3.1.2.4. Secteur Historique : Réalisation de logements / commerces	164
3.2. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE PAR L'URBANISATION	166
3.3. LES ENJEUX POUR DEMAIN ET LES AXES DE LA VOLONTE COMMUNALE EN MATIERE DE CONSOMMA	TION
D'ESPACE	168
3.4. LE POTENTIEL D'ACCUEIL AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES EXISTANTES	169
3.4.1. Les secteurs disponibles en zone d'habitat	173
3.4.2. Les secteurs disponibles en zones d'activité économiques	175
3.4.3. Les secteurs disponibles en zones d'équipement	176
3.5. LA MODERATION CHIFFREE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	177
PARTIE 4 : LE PROJET D'AMENAGEMENT ET LA JUSTIFICATION DES DISPOSITION :	
PLU	179
4.1. CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	180
4.1.1. La genèse du projet communal	180
4.1.2. Les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels,	
agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques	185
4.1.3. Les orientations générales en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat et d'équipement :	
affirmer la position de pôle urbain structurant à l'échelle du Centre Bretagne	186
4.1.3.1. Les hypothèses de développement en matière de population	186
4.1.3.2. Les perspectives d'évolution retenues en matière de population et de logements	186
4.1.4. Les orientations générales concernant l'équipement commercial, le développement économique et le développement des communications numériques	189
4.1.5. Les orientations générales concernant les transports et les déplacements	190
4.1.6. Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement ur	
4.2. JUSTIFICATION DES ZONES, DU REGLEMENT ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE	
PROGRAMMATION	
4.2.1. Les zones urbaines	192
	192 194
4.2.1.1. La zone UHa	194
4.2.1.1. La zone UHa 4.2.1.2. La zone UHb	
	194 197
4.2.1.2. La zone UHb	194 197 198

4.2.1.5. Les zones Ui	202
4.2.2. Pour un aménagement rationnel et cohérent de l'espace : les orientations	
d'aménagement et de programmation	209
4.2.2.1. Les choix retenus pour établir les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP)	209
4.2.2.2. Les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) pour les secteurs d'habitat	212
4.2.2.3. Les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) pour les secteurs d'équipement	213
4.2.2.4. Les Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP) pour les secteurs d'activité	213
4.2.3. les zones d'urbanisation future AU	214
4.2.3.1. Le principe du classement en zone AU	214
4.2.3.2. Des zones d'urbanisation futures à destination d'habitat calibrées pour répondre aux besoins en	
logements définis dans le PADD	216
4.2.3.3. Des zones d'urbanisation futures à vocation d'activités économiques	219
4.2.3.4. Des zones d'urbanisation future à vocation d'équipement	227
4.2.4. les zones agricoles	229
4.2.5. les zones naturelles	232
4.2.5.1. Les secteurs naturels stricts : zone N	234
4.2.5.2. Les secteurs naturels réservés aux équipements de traitement des eaux : zone NE	234 235
4.2.5.3. Le secteur de remblais de l'ancienne décharge de Kervoazou : zone Nd4.2.5.4. Les espaces naturels à vocation d'aménagements de jeux et de loisirs légers de la Vallée de l'Hyères :	235
zone NA	235
4.2.5.6. Les Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité : STECAL	236
4.2.5.7. Conclusion sur les zones naturelles	244
4.2.6. L'évolution des bâtiments en zones naturelles et agricoles	245
4.3. LES AUTRES DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME	252
4.3.1. Les emplacements réservés	252
4.3.2. Les sites archéologiques	253
4.3.3. Les éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme	255
4.3.4. Les espaces boises classes (EBC) au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme	255
4.3.4.1. Rappel législatif (Article L.113-1 du Code de l'urbanisme)	255
4.3.4.2. Incidences et mesures prises dans le PLU	256
4.3.5. Les éléments de paysage à préserver	257
4.3.5.1. Le bocage	257
4.3.5.2. Les boisements significatifs	259
4.3.5.3. Arbre remarquable et site naturel à protéger	259
4.3.6. La préservation des zones humides	259
4.3.7. Les servitudes de mixité sociale	261
4.3.8. Le perimètre de diversité commerciale	263
4.3.9. Les cheminements doux à protéger	264
4.3.10. Les marges de recul sur voie	264
PARTIE 5 : SURFACES DES ZONES DU PLU	266

PARTIE 6: COMPATIBILITE AVEC LES PROJETS OU DOCUMENTS SUPRACOMMUNAUX

	270
6.1. LA COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX	271
6.1.1. Le SCoT du Centre-Ouest Bretagne	271
6.1.2. La compatibilité avec le Programme Local de l'Habitat de Poher Communauté	273
6.1.2.1. Le PLH de Poher Communauté	273
6.1.2.2. Les mesures prises dans le PLU de Carhaix-Plouguer	273
6.1.3. La compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE de l'Aulne	274
6.1.3.1. Le SDAGE Loire-Bretagne	274
6.1.3.2. Le SAGE de l'Aulne	276
6.1.3.3. Les mesures prises dans le PLU de Carhaix-Plouguer	276
6.1.4. La compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation Loire Bretagne 2016-2021	280

6.2. LA PRISE EN COMPTE DE DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

6.2.1. La prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne	284
6.2.2. La prise en compte du Schéma Régional climat, air, énergie de Bretagne 2013-2018	287
PARTIE 7 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET ANALYSE DES INC	CIDENCES SUR
L'ENVIRONNEMENT	289
7.1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	290
7.1.1. La méthodologie d'évaluation environnementale	290
7.1.2. Les grandes lignes de l'état initial de l'environnement	290
7.1.2.1. Le milieu physique	290
7.1.2.2. La ressource en eau	291
7.1.2.3. L'environnement écologique	291
7.1.2.4. Le paysage	292
7.1.2.5. Les pollutions & Les nuisances	292
7.1.2.6. Les risques	293
7.1.2.7. L'énergie	293
7.1.2.8. Synthèse des enjeux environnementaux	293
7.1.3. L'analyse des incidences et des mesures du PLU sur l'environnement	294
7.1.3.1. A l'échelle de la commune	294
7.1.3.2. A l'échelle des sites Natura 2000	295
7.1.4. Les indicateurs de suivi des effets du PLU sur l'environnement	296
7.2. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET	298
7.2.1. Zones susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du PLU	298
7.2.2. Analyse des incidences et mesures à l'échelle de la commune	306
7.2.2.1. Incidences et mesures sur le sol et le sous-sol	306
7.2.2.2. Incidences et mesures sur la biodiversité et les éléments naturels	315
7.2.2.3. Incidences et mesures sur le patrimoine paysager	326
7.2.2.4. Incidences et mesures sur le patrimoine architectural	327

PARTIE 8 – INDICATEURS DE SUIVI DU PLU

7.2.2.6. Incidences et mesures sur les risques

7.2.2.4. Incidences et mesures sur le patrimoine architectural 7.2.2.5. Incidences et mesures sur la ressource en eau

7.2.2.7. Incidences et mesures sur les pollutions et les nuisances

7.2.4. Retours sur l'avis de la MRAE suite à l'examen cas par cas

7.2.3. Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

7.2.2.8. Incidences et mesures sur les flux et les consommations énergétiques

7.2.3.1. Enjeux et orientations de gestion du site Natura 2000 vallée de l'Aulne

7.2.3.2. Analyse des projets du PLU pouvant avoir une incidence sur les sites Natura 2000

356

330

336

340

345

347

349

352

355

284

ANNEXES

- 1. EMPLACEMENTS RESERVES FICHES
- 2. DOSSIER DE DEROGATION A LA LOI BARNIER LA METAIRIE NEUVE

INTRODUCTION

1. CONTEXTE DE LA REVISION

La commune de CARHAIX PLOUGUER dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en septembre 2008. Elle possède, depuis de nombreuses années, une culture de planification. En effet, un Plan d'Occupation des Sols officiait sur le territoire jusqu'en 2008.

Depuis l'élaboration du Plan local d'Urbanisme, de nombreuses procédures de planification ont été réalisées pour adapter le document approuvé en 2008 pour répondre aux objectifs communaux.

- En novembre 2008, une orientation nouvelle a émergé avec le souhait de créer une nouvelle aire pour l'accueil des gens du voyage à Kernaéret, l'aire du boulevard J. Moulin étant abandonnée au profit de ce nouvel espace d'accueil.

En l'occurrence, une révision simplifiée a été mise en place pour permettre un zonage et un règlement adapté pour accueillir cette opération présentant un intérêt général.

- En 2010, le document évoluait par le biais d'une modification pour permettre la mise en place d'un zonage adapté à la mise aux normes d'une activité agroalimentaire et la prise en compte de constructions liées à l'activité, l'adaptation du zonage pour permettre l'évolution d'un bâtiment, l'adaptation du règlement de la zone UC (zone à vocation d'habitat) pour faciliter des implantations de constructions.
- Une deuxième modification a eu lieu également *en 2010* pour ouvrir à l'urbanisation des parcelles réservées à l'activité, pour permettre l'installation d'une chambre funéraire en zone UC, la prise en compte des dispositions du décret fixant la liste des routes à grande circulation et concernant le règlement des zone NH et A précisant la notion de construction nouvelle pour garantir une meilleure lecture par les pétitionnaires.
- En 2012, une modification a été réalisée et ce pour plusieurs objets : la modification du règlement de la zone d'activité de Kergorvo, classement d'une parcelle zonée UC (zone d'habitat) en zone UD (zone d'équipement) pour permettre la réalisation d'un équipement public entre la rue du Poher et Kerampuilh, modification du zonage UC en Uia rue Charles Le Goff, suppression d'un emplacement réservé à Kerampuilh.
- La même année, une révision simplifiée a été réalisée afin de requalifier l'ancienne aire d'accueil des gens du voyage en espace économique à vocation commerciale, le long du boulevard J. Moulin.
- *En 2013*, le plan Local d'Urbanisme a été modifié pour tenir compte de l'extension de la ZAC de Kergorvo. Le dossier a été approuvé en septembre 2013.

Toutefois, les réglementations ont évolué depuis 2008 et le Plan Local d'Urbanisme doit se mettre en conformité avec les différentes lois entrées en vigueur après cette date, loi portant Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle (2009 et 2010), loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (2010), loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR - mars 2014), loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF – octobre 2014), loi Macron (août 2015),...

A cela s'ajoute le projet politique de la collectivité et qui vise à développer le territoire. Pour ce faire, plusieurs objectifs principaux non exhaustifs ont été mis en avant dans la délibération de prescription de la révision du PLU, du 16 décembre 2013 :

- Développer de nouvelles zones économiques et notamment le secteur de la Métairie Neuve permettant ainsi d'élargir le tissu économique et conforter la dynamique économique de la ville.
- Conforter la vocation de loisirs et de tourisme sur le park de Kerampuilh.
- Favoriser la mixité sociale en adaptant la typologie des logements produits dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et du logement de Poher Communauté.
- Préserver le patrimoine naturel et bâti de la commune et notamment les hameaux et villages.
- Préserver et valoriser les éléments qui caractérisent le paysage communal et qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants.

Aussi, par délibération du 16 décembre 2013, le conseil municipal de la ville de Carhaix a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Rappel du cadre juridique du P.L.U.

Article L.101-1 du code de l'Urbanisme :

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation.

Les collectivités publiques en sont les gestionnaires et les garantes dans le cadre de leurs compétences. En vue de la réalisation des objectifs définis à l'article L. 101-2, elles harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace dans le respect réciproque de leur autonomie.

Article L.101-2 du code de l'Urbanisme :

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité;
- 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant

compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

- 5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Carhaix Plouguer couvre une superficie de 2 581 hectares.

D'après l'enquête de recensement INSEE de 2015 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (populations légales au 01/01/2015), la population municipale de Carhaix Plouguer est de 7 305 habitants (contre 7 659 habitants au recensement INSEE de 2010), soit une densité de 283 habitants au km². A titre de comparaison, la densité de population atteint, pour Poher Communauté 54 hab/km², et pour le département du Finistère, 134 hab/km². La commune de Carhaix est donc une commune urbaine.

Située au cœur de la Bretagne, en limite Est du département du Finistère, entre les Monts d'Arrée au Nord et les Montagnes Noires au Sud, la ville de CARHAIX PLOUGUER, capitale du Poher tient la place de carrefour du centre Bretagne

La Route Nationale n°164 traverse le territoire communal d'Ouest en Est, de CLEDEN POHER au MOUSTOIR.

Plusieurs autres axes principaux de communication traversent la commune et notamment :

- la RD 764, en direction de POULLAOUEN, puis MORLAIX,
- la RD 787 en direction de CALLAC,
- la RD 264 (boulevard Jean Moulin),
- la RD 266 en direction de TREFFRIN,
- la RD 166 en direction de MAEL CARHAIX,
- la RD 54 en direction de PLOUNEVEZEL,
- la RD 83 en direction de PLEVIN,
- la RD 769 en direction de MOTREFF.

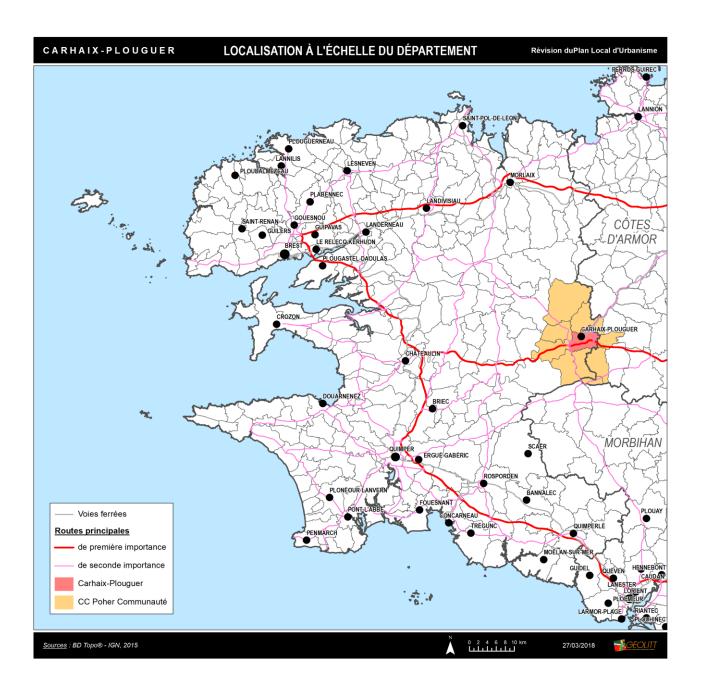
Parallèlement un maillage interne de voiries communales permet de desservir l'ensemble des hameaux.

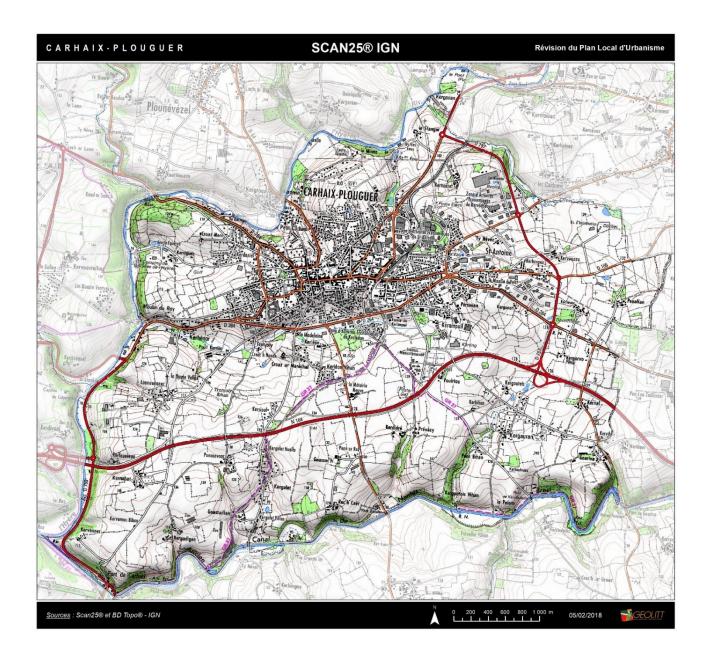
La commune de Carhaix Plouguer est située à :

- 45 km de Châteaulin, sous-préfecture,
- 46 km de Morlaix,
- 55 km de Quimper, préfecture du département du Finistère,
- 85 km de Brest, métropole à l'échelle de la Bretagne Occidentale.

La commune est délimitée :

- au Nord par les communes de PLOUNEVEZEL, TREFFRIN,
- à l'Ouest par les communes de KERGLOFF, CLEDEN POHER,
- a l'Est par les communes du MOUSTOIR, PLEVIN,
- au Sud par les communes de MOTREFF, SAINT-HERNIN.







3. SITUATION ADMINISTRATIVE

Administrativement, la commune de Carhaix Plouguer fait partie :

- du département du Finistère.
- de l'arrondissement de Châteaulin.
- du canton de Carhaix Plouguer.
- du pays Centre Ouest Bretagne
- de la communauté de communes de Poher Communauté.

Poher Communauté

Poher communauté regroupe 11 communes réparties sur deux départements : le Finistère et les Côtes d'Armor.

Créée en décembre 1993 à l'initiative de 8 communes : Carhaix-Plouguer, Cléden-Poher, Kergloff, Motreff, Le Moustoir, Plounévézel, Poullaouën et Saint-Hernin, Poher communauté compte plus de 15 000 habitants. Le 1er janvier 2015, trois communes costarmoricaines ont intégré Poher communauté :

- Plévin (792 habitants)
- Treffrin (569 habitants)
- Tréogan (99 habitants)

Poher communauté exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, plusieurs compétences dans les domaines suivants (statuts – arrêté interpréfectoral du 30 août 2017) :

- 1) **L'aménagement de l'espace communautaire** : aménagement rural, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
 - Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur
 - Aménagement rural
 - Mise en place et gestion d'un système d'information géographique communautaire
 - Communications électroniques : la création, l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir ainsi que la fourniture de services de communication électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du Département ou de la Région en matière de communication électroniques

2) Développement économique :

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- La politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - L'aide au maintien des commerces ou services de proximité
 - L'élaboration d'un schéma de développement commercial
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- 3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- 4) La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- 5) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétences optionnelles :

- 1) Protection et mise en valeur de l'environnement
- 2) **Politique du logement et du cadre de vie** (PLH, logement social collectif, logement social individuel, logement social temporaire et d'urgence, financement des partenaires associatifs en matière de logement)
- 3) Création, aménagement et entretien de la voirie
- 4) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire (piscine, vélodrome, palais des sports)
- 5) **Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations

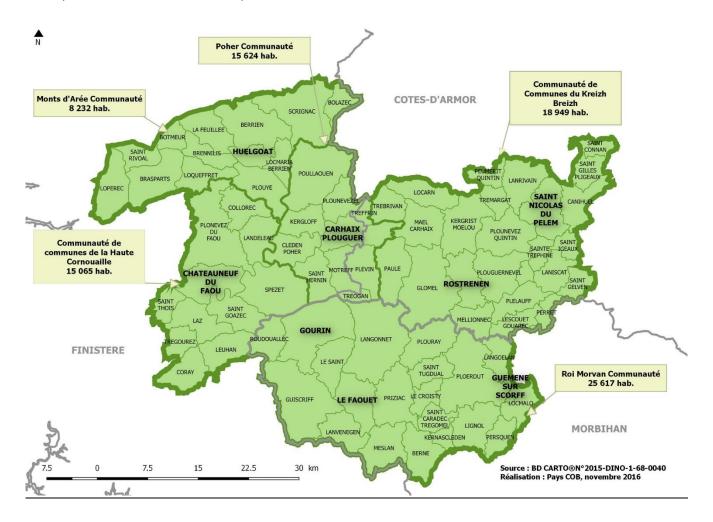
Compétences facultatives :

- 1) Réalisation d'une étude approfondie quant à l'harmonisation intercommunale de l'utilisation et de la réalisation d'équipements sportifs et culturels intercommunaux
- Soutine aux activités hippiques d'intérêt communautaire participant à l'attractivité et l'animation du territoire sous forme d'une participation financière aux travaux d'investissement réalisés sur les équipements hippiques dudit territoire
- 3) Enfance/Jeunesse
- 4) Développement de l'enseignement musical
- 5) Versement de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours
- 6) Gestion et animation des espaces publics numériques, pour l'initiation à l'informatique et aux technologies de l'information et de la communication
- 7) Organisation et gestion d'un réseau de transports collectifs intercommunal
- 8) Réalisation d'une étude quant à la création d'une épicerie sociale
- 9) Mener toutes réflexions et études jugées utiles pour permettre l'éventuelle prise en compte de nouvelles compétences
- 10) Etude, portage et gestion de projets touristiques dont le centre de conservation, de valorisation et d'interprétation du patrimoine archéologique de Carhaix Vorgium
- 11) Création, entretien et signalétique des chemins de randonnée d'intérêt communautaire
- 12) Patrimoine : valorisation et signalétique du patrimoine d'intérêt communautaire et notamment du patrimoine archéologique du territoire
- 13) Réalisation d'équipements d'hébergements touristiques à vocation collective d'intérêt communautaire
- 14) Service public de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC)
- 15) Création, entretien et gestion d'une maison de santé communautaire



Le Pays du Centre Ouest Bretagne

Le pays du Centre Ouest Bretagne (COB) regroupe 79 communes réparties sur 5 communautés de communes : Communauté de communes de la Haute Cornouaille, Communauté de communes du Kreiz Breizh, Monts d'Arrée Communauté, Poher Communauté et Roi Morvan Communauté.



Plusieurs enjeux de développement pour le Centre Ouest Bretagne sont portés par cette structure :

- Maintenir l'attractivité du territoire pour toutes les populations.
- Renforcer le développement endogène des activités économiques en favorisant l'innovation.
- Rendre le territoire accessible à tous.
- Assurer une gestion économe du foncier et l'évolution de l'offre de logements.
- Assurer la maîtrise des ressources naturelles et valoriser les spécificités du territoire, notamment à travers le tourisme.
- Renforcer le volet cohésion sociale du projet de territoire dans un objectif de solidarité et d'attractivité.
- Affirmer une gouvernance « Pays COB » et favoriser le développement d'une réflexion interdépartementale sur des problématiques transversales.

Les priorités du territoire pour son développement sont les suivantes :

- Un territoire maillé à partir du pôle urbain de Carhaix et des bassins de vie de proximité.
- Un bassin d'emploi à nouveau attractif : adaptation et diversification des activités.
- Identité, culture et tourisme : facteurs d'attractivité et de cohésion.
- Un éco territoire qui tend vers l'autosuffisance énergétique.

PARTIE I- DIAGNOSTIC TERRITORIAL

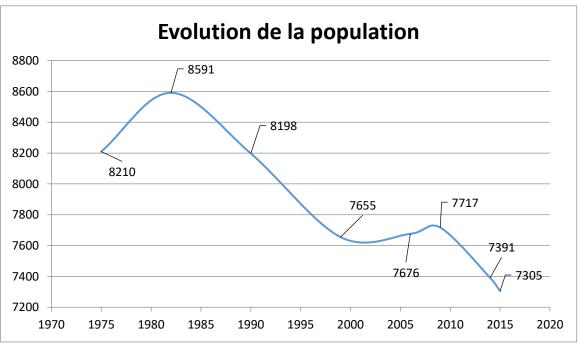
Nota : les données statistiques sont calculées sur la base des données Insee de 2014, données officielles les plus récentes et les plus complètes. Lorsqu'elles étaient connues, les données du recensement de 2015 ont été prises en compte.

1.1. LA POPULATION

1.1.1. UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EN DIMINUTION

La commune de CARHAIX-PLOUGUER totalisait une **population municipale** de 7 391 habitants en 2014. Une baisse de population s'effectue. Elle est confirmée en 2015 (par le recensement intermédiaire) avec une population de 7 305 habitants. La baisse démographique des derniers recensements se confirme.

La population de la commune de Carhaix représente presque la moitié de la population de Poher Communauté (15 487 habitants en 2015).



Source : INSEE, RP1975 à 1999 dénombrements, RP2009 et RP2014 exploitations principales

Taux d'évolution annuel moyen depuis 1982 sur la commune de Carhaix Plouguer

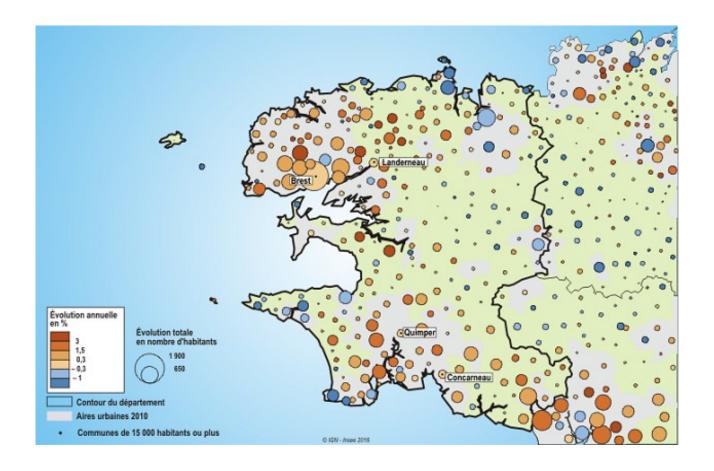
Taux en %	1982-1990	1990-1999	1999 -2009	2009-2014
Variation solde naturel	+ 0,0	- 0,3	- 0,6	- 0,8
Variation solde migratoire	- 0,6	- 0,4	+ 0,7	- 0,1
Variation annuelle moyenne de la population	- 0,6	- 0,8	+ 0,1	- 0,9

 $Sources: Insee, RP1975 \`a 1999 \ d\'enombrements, RP2009 \ et \ RP2014 \ (g\'eographie \ au \ 01/01/2016) \ exploitations \ principales$

Depuis la période 1982-1990, le solde naturel reste négatif et cette tendance s'accentue au cours des recensements. La population est vieillissante.

Le solde migratoire a permis au territoire de connaître un léger regain de population entre 1999 et 2009. Mais aujourd'hui, le solde migratoire ne permet plus de compenser un solde naturel négatif.

Evolution de la population des communes entre 2009 et 2014 (source : Insee, recensements de la population)

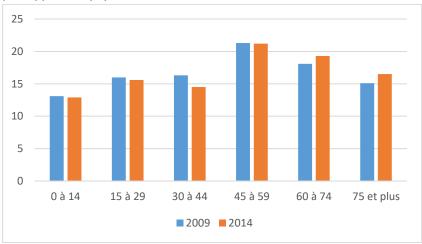


1.1.2. UNE POPULATION QUI VIEILLIT

Indicateurs démographiques

Evolution de la structure de la population par tranche d'âge en %

par rapport à la population totale



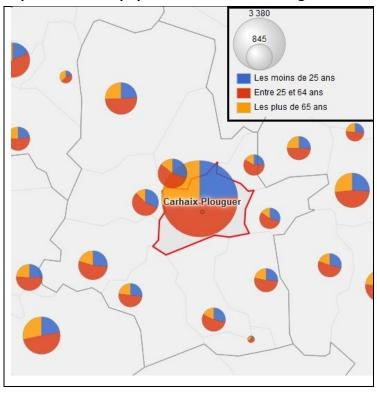
Sources : Insee, RP2009 et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales

Evolution de la structure de la population par tranche d'âge en %

	2009	2014
0 à 14 ans	13,1	12,9
15 à 29 ans	16,0	15,6
30 à 44 ans	16,3	14,5
45 à 59 ans	21,3	21,2
60 à 74 ans	18,1	19,3
75 ans et +	15,1	16,5

Entre 2 recensements, la population des moins de 44 ans a diminué de 3,4 %. La tranche d'âge 45-59 ans se stabilise et au-delà de 60 ans on observe une augmentation des parts.

Répartition de la population en 3 classes d'âges – source Insee 2014



En %	2009	2014
Moins de 25 ans	24,2	24,3
Entre 25 ans et 64 ans	48,3	47,3
Plus de 65 ans	27,5	28,4

Evolution de la taille des ménages

Le vieillissement de population se traduit au travers de la taille des ménages. Le nombre moyen d'occupants par résidences principales est de 2,1 en 1999. Il est de 1,99 en 2014. Chiffre qui s'est stabilisé depuis 2009. A titre de comparaison, le nombre moyen d'occupants par résidences principales est de 2,1 en 2014 pour le département du Finistère.

L'indice de jeunesse

Il indique la proportion des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans. Il renseigne ainsi sur le phénomène de vieillissement ou de rajeunissement de la population. Une population est dite « jeune » dès lors que cet indice est supérieur à 1 et vieillissante dès lors que cet indice est inférieur à 1.

Cet indice est de 0,5 sur le territoire alors qu'il est de 0,83 au sein du département du Finistère

1.2. L'ECONOMIE

1.2.1. LA POPULATION ACTIVE

Evolution de la répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité

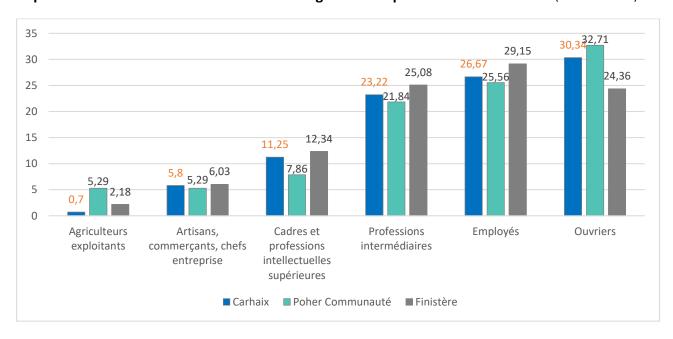
Population de 15 à 64 ans par type d'activité	2010	2015
Population active entre 15 et 64 ans	4 500	4 139
Population active en %	67,6	69,3
dont actifs ayant un emploi	58,2	59,1
chômeurs	9,4	10,2
Inactifs retraités – préretraités	12,2	10,2
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	9,3	8,7
Autres inactifs	10,9	11,8

Source: INSEE, RGP 2010 et RP2015 - exploitations principales

En 2015, 59,1 % de la population active disposent d'un emploi. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2010.

La part des étudiants, stagiaires et élèves, diminue alors que celle des retraités et préretraités augmente.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socio-professionnelle en 2015 (Source : Insee)



L'analyse comparative de la population de 15 à 64 ans selon la catégorie socio-professionnelle entre la commune de Carhaix, Poher Communauté et le département du Finistère traduit un certain nombre d'enseignements sur le profil du territoire :

- Sous-représentation des agriculteurs
- Parts des artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés, proches des parts du département,
- Sur-représentation des ouvriers.

La part de ménages fiscaux imposés en 2015 (49,1 %) est équivalente à celle de Poher Communauté (49,4 %), mais inférieure à celle du département du Finistère (53,4 %). Le nombre de ménages fiscaux est de 3 517 ménages. La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2015 est de 19 318 € et se rapproche par conséquent de celle de Poher Communauté (19 425 €), mais est inférieure à celle du département (20 481 €)

Des actifs qui travaillent principalement dans la commune

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la même commune

actifs travaillant (en %)	dans la commune de résidence	dans une autre commune
Carhaix - 2010	68,3	31,7
Carhaix - 2015	69,6	30,4
Poher Communauté - 2015	43,5	56,5

Source: INSEE, RGP 2010 et 2015 exploitations principales

Emploi et activité

	2010	2015
Nombre d'emplois dans la zone	5 278	5 414
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2 652	2 483
Indicateur de concentration d'emploi	199	218
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	46,3	45,8

Source: INSEE, RGP 2010 et2015 exploitations principales

Sur 2 483 actifs ayant un emploi et résidant à Carhaix Plouguer, presque 70 % travaillent au sein de la commune en 2015. Cette tendance d'une part plus importante de personnes habitant et travaillant à Carhaix se renforce entre 2010 et 2015. Ceci est également confirmé par l'indicateur de concentration d'emplois (nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi et résidant dans la zone), qui est passé de 199 en 2010 contre 218 en 2015 (123 à l'échelle de Poher Communauté). Carhaix constitue, en effet, un pôle d'emplois où un grand nombre d'activités économiques est présent.

A l'échelle de Poher Communauté, cette proportion est en faveur de plus importants déplacements domicile / travail. Cela souligne le caractère plus urbain de la commune de Carhaix.

1.2.2. UN TISSU ECONOMIQUE IMPORTANT A L'ECHELON DU CENTRE-BRETAGNE

La commune dispose d'un tissu économique dynamique. Le territoire propose en effet des activités économiques variées : agriculture, services, commerces, activités industrielles et artisanales.

Ces activités marquent ainsi le paysage rural mais également le paysage urbain à la fois par l'activité du centre-ville et les zones économiques en extension urbaine.

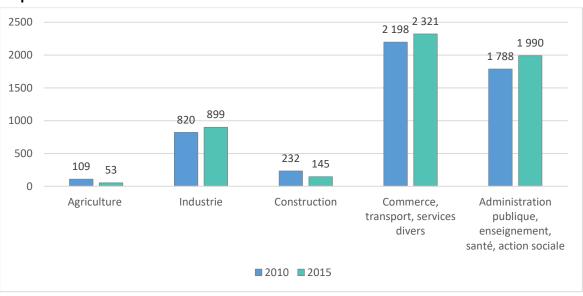
Ce potentiel économique génère des emplois directs mais également indirects sur les territoires voisins. Des entreprises « moteurs » se sont installées au cours des dernières années et ont générés de nouveaux emplois (non comptabilisés dans les chiffres ci-dessous). Ainsi, l'implantation de l'usine Synutra (production de lait infantile) a permis de créer environ 350 emplois.

Les emplois sur le territoire

	2010	2015	2015 en %
Ensemble	5 147	5 407	100
Agriculture	109	53	1,0
Industrie	820	899	16,6
Construction	232	145	2,7
Commerce, transports, service divers	2 198	2 321	42,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 788	1 990	36,8

Source : INSEE, RGP 2014 exploitations principales – exploitations complémentaires lieu de travail

Emplois selon le secteur d'activité



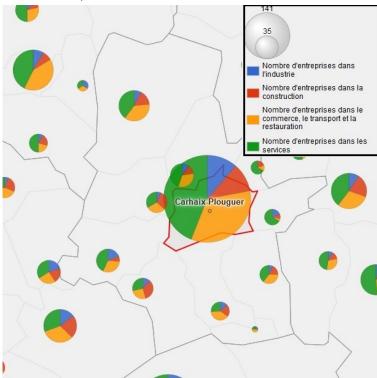
Source: INSEE, RP2010 et RP2015, exploitations complémentaires, lieu de travail

Entre 2010 et 2015, les secteurs de l'agriculture et de la construction ont perdu plus de la moitié de leurs effectifs au profit de l'industrie, du commerce, des transports et services divers et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale.

Nombre d'entreprises sur le territoire (source Insee)

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'entreprises par secteur d'activité (hors agriculture) est de 516. Elles se répartissent par secteurs d'activités de la façon suivante :

Nombre d'entreprise en 4 secteurs en 2016



	Nombre	%
Total	516	100
Industrie	59	11,4
Construction	55	10,7
Commerce,	175	33,9
transports,		
hébergement et		
restauration		
Services aux	111	21,5
entreprises		
Services aux	116	22,5
particuliers		

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements (sirene)

A l'échelle du territoire de Poher Communauté et du Pays COB, Carhaix est un élément moteur pour l'accueil d'activités économiques en particulier le long de l'axe structurant de la RN164.

1.2.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

L'activité économique se distingue clairement dans le paysage :

- en secteur rural où domine principalement l'activité agricole et plus éparse, une activité artisanale de proximité
- dans la ville de CARHAIX, où commerces et services structurent l'axe central composé des rues Ferdinand Lancien, Felix Faure, du général Lambert, des Martyrs et de l'avenue Charles de Gaulle.
- en périphérie Est, les zones économiques dominent et se développent.

L'activité agricole

Source : diagnostic agricole - Chambre d'agriculture du Finistère 2015

Un diagnostic agricole a été réalisé par la chambre d'agriculture du Finistère en 2015. Des extraits de cette étude sont repris ci-dessous.

Un groupe d'agriculteurs répartis sur la commune et représentatif des différentes productions a été constitué. L'animation de ce groupe de travail agricole a été confiée à la Chambre d'agriculture. Cette commission a donné au chargé d'étude les éléments d'analyse, à dires d'experts.

Deux réunions ont été nécessaires afin de collecter toutes les données, présentées et analysées dans ce rapport. Lors de la réunion du 22 octobre 2015, un état des lieux précis de l'activité agricole a été fait :

- Caractérisation des exploitations et de leur viabilité.
- Localisation des sièges d'exploitation (principale et secondaire).
- Identification du parcellaire des exploitations de la commune et extérieures à la commune.

Une deuxième réunion de travail, le 13 janvier 2016, a permis de présenter le travail et de vérifier les données collectées.

La commune s'étend sur une superficie de 2 581 hectares, dont 1 220 hectares (déclarés à la PAC en 2013) de Surface Agricole Utilisée soit 47 % de la commune.

La prédominance de l'espace urbanisé s'accompagne donc d'un espace de production agricole non négligeable.

D'après le Recensement Agricole 2010, la commune comptait 27 exploitations de plus de 1 ha. L'évolution récente se caractérise par une diminution limitée (-10%) du nombre d'exploitation en 10 ans.

La Surface Agricole Utilisée par les exploitations de la commune a augmenté de 14 % et la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 21 % entre 2000 et 2010.

Les exploitations de la commune de Carhaix suivent la tendance à l'agrandissement.

Ces chiffres ne permettent pas d'émettre des conclusions concernant l'évolution de l'espace agricole de la commune de Carhaix car ils ne prennent pas en compte les surfaces exploitées par les exploitations extérieures à Carhaix.

Années de recensement	1 988	2 000	2010
Nombre d'exploitations	93	30	27
SAU des exploitations de la commune (en ha)	105	35	29
SAU moyenne par exploitation (en ha)		31,5	39,9

23 exploitations ont leur siège d'exploitation sur la commune. Ces exploitations totalisent une population de 33 exploitants (conjoints et associés) et représentent 44,5 UTH au total (Main d'œuvre familiale comprise).

5 exploitants présentent une activité extérieure principale. L'activité agricole est exercée en tant qu'activité secondaire. On dénombre 6 exploitations dont le siège se situe en dehors de la commune et qui utilisent des bâtiments agricoles sur la commune. En tout, 21 exploitations extérieures à la commune se rendent sur CARHAIX pour exploiter des terres. L'âge moyen des chefs d'exploitation sur la commune est de 57 ans. La population agricole de la commune est vieillissante. En effet, la classe d'âge la mieux représentée sur la commune est celle des 56-60 ans avec 7 exploitants soit 28 % de la population agricole renseignée :

- 64 % de la population agricole renseignée ont plus de 50 ans.
- 16 % ont moins de 40 ans.

Devenir des exploitations dans les cinq prochaines années

Dans les cinq prochaines années, 12 exploitants agricoles auront atteint l'âge légal de la retraite soit 48 % de la population agricole renseignée.

11 exploitations sont concernées. Sur ces 11 exploitations :

- 7 exploitations n'ont actuellement pas de repreneur et l'état actuel des outils de production ne permettrait pas une installation. Le parcellaire de ces exploitations permettra alors d'agrandir ou de compenser les exploitations du territoire.
- Le parcellaire d'une de ces exploitations devrait être concerné par un projet de zone d'activité prévu dans le cadre de la révision du PLU actuel.
- Pour trois exploitations, suite au départ en retraite des chefs d'exploitation, l'activité agricole pourrait se poursuivre par l'installation d'un jeune. Aujourd'hui, ces potentiels repreneurs ne sont pas connus.
- Pour 1 exploitation, l'associé, plus jeune, maintiendra l'activité en place.

Dans les cinq prochaines années, la diminution du nombre d'exploitations sera donc probablement importante avec potentiellement 7 sièges d'exploitations en moins dans les 5 à 7 années à venir.

La main d'œuvre et le statut juridique

La main d'œuvre sur les exploitations se décompose de la façon suivante :

- Les exploitants (chefs d'exploitations, leurs conjoints(es) ou/et les associés représentent 33 ETP*.
- 6,5 salariés sont employés sur des exploitations présentant une activité d'élevage.

L'ensemble des exploitations totalise pour les emplois directs 39,5 équivalents temps plein (ETP). À cela s'ajoute la main d'œuvre familiale (aide des parents et des conjoints).

*ETP : Equivalent Temps Plein, présent une année entière sur l'exploitation.

Les exploitations sont des structures à dimension familiale. Les exploitations individuelles à un ou deux ETP sont largement majoritaires et représentent 96 % des exploitations.

Les productions

La production de céréales est la plus représentée sur la commune. Elle est exercée par 42 % des exploitations de la commune en production principale et représente 33 % des productions secondaire.

Les productions avicole et équine arrivent en deuxième position avec 13 % des exploitations. Les exploitations liées à la filière équine sont pour deux d'entre-elles des centres équestres.

La production porcine arrive en troisième production exercée sur la commune avec 12 % des exploitations en production principale. Ces exploitations sont spécialisées en production Truie Naisseurs-Engraisseurs. Une exploitation est en production biologique.

3 exploitations couplent deux productions. Elles exercent en production secondaire, une activité lait, viande bovine ou céréale.

Nous comptons 5 ateliers hors sol en élevage (22 % des exploitations).

3 exploitations ont développé une activité complémentaire : 1 en vente directe et deux en activité liée au tourisme.



La commune est située dans les aires de production de signes de qualité sous indications Géographiques Protégées :

- IG " Whisky de Bretagne"
- IGP " Cidre de Bretagne", "Farine de Blé Noir de Bretagne" et "Volailles de Bretagne"

Un producteur en IGP " Farine de Blé Noir de Bretagne" est identifié sur la commune. Le projet de PLU n'impacte pas cette production.

Régime des exploitations vis-à-vis de la réglementation environnementale

30 % des exploitations d'élevage relève du régime des Installations Classées, c'est à dire des structures d'une taille relativement importante et 35 % sont soumis au Règlement Sanitaire Départemental.

La surface des exploitations

La SAU est de 1 220 ha. En 2015, la surface agricole utile (SAU) moyenne des exploitations conventionnelles est de 49 hectares.

Elle est inférieure à la moyenne départementale qui se situe aux alentours de 60 hectares selon l'Observatoire Économie Chambre d'agriculture, 2015. En excluant les exploitations en système hors sol, la moyenne passe à 63,5 ha.

L'évolution des exploitations de la commune suit la tendance générale d'agrandissement des structures existantes. La commune présente :

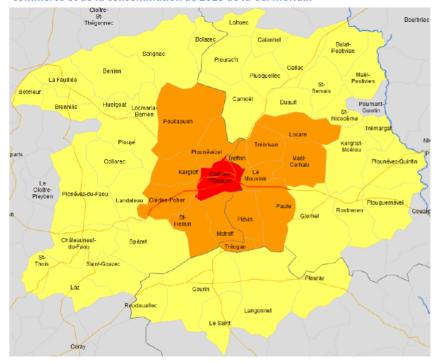
- 39 % des exploitations hors sols et petits élevage (chevaux, ânes...) de surfaces < 5 ha.</p>
- 26 % des exploitations d'élevage ou spécialisées en production végétale de taille importante > 80 ha.

21 exploitations extérieures à la commune exploitent des terres sur Carhaix. Elles proviennent de 9 communes des alentours et exploitent environ 380 ha sur Carhaix (31 % de la SAU communale).

L'activité commerciale et les services

Une étude pour la réalisation d'un Schéma de Développement Commercial a été réalisé en décembre 2017 par Cibles et Stratégie pour Poher Communauté. Des extraits des éléments de diagnostic de cette étude sont repris ci-dessous.

La zone de chalandise de Carhaix-Plouguer d'après l'Observatoire économique du commerce et de la consommation de 2013 de la CCI Morlaix



La zone de chalandise de Carhaix-Plouguer dépasse les contours de l'intercommunalité.

Le rapport de taille entre la population de Carhaix - Plouguer et celle de l'ensemble de sa zone de chalandise est de 8, un rapport ville pôle/zone de chalandise totale élevé, signe d'une polarisation large de son équipement commercial.

Depuis 2010, l'offre commerciale apparait en hausse, notamment et surtout sur les services. L'offre apparait à l'inverse en baisse sur l'équipement de la personne et l'automobile et stable sur l'alimentaire, l'équipement de la maison, le culture-loisirs et les cafés-hôtels-restaurants. Cette évolution de l'offre est le signe d'une offre qui s'oriente de plus en

plus vers le service, au détriment de la diversité commerciale. Le taux de diversité (nombre de commerce traditionnels d'équipement de la personne et de la maison sur nombre total de commerces hors services et automobile) est de 21 % sur Carhaix Plouguer. Il est inférieur à celui de pôles à plus forte attraction comme le sont Quimper, Brest ou Saint-Brieuc (plus proches des 30 %), ou même Quimperlé (24 %).

L'activité commerciale se situe en « centre-ville » et s'étale d'Est en Ouest, principalement le long de la rue du Général Lambert et de la rue des Martyrs. Un commerce de proximité, de détail y est présent. Cette activité commerciale rejoint le quartier de la gare en empruntant l'artère principale. Une activité commerciale se situe également entre la gare et le carrefour du Poher, mais plus ponctuellement.



Localisation des commerces à Carhaix-Plouguer (fichier CCPC/CCI juin 2016 ; géolocalisation Cibles & Stratégies)



Il faut noter que la moitié des commerces de la ville sont implantés en dehors du centre-ville. Cela souligne l'importante périphérisation des activités en marche sur la ville pôle, depuis de nombreuses années, et la baisse de polarisation qui en découle pour le centre-ville de Carhaix.

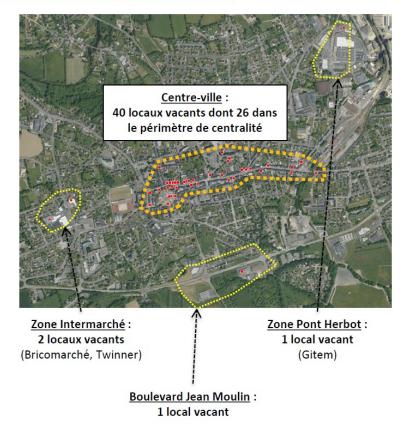
Une quarantaine de locaux commerciaux sont actuellement vacants à Carhaix-Plouguer (source : recensement ville). Cette problématique est particulièrement présente sur le centre-ville : 26 locaux vacants dans le périmètre de centralité, une dizaine d'autres autour de ce périmètre dans des espaces aujourd'hui peu commerçants.

Le taux de vacance (nombre de locaux vacants sur nombre total de locaux commerciaux) est de 15 % (17 % sur le périmètre de centralité), un taux supérieur à celui considéré comme « acceptable » (12 % pour les villes de moins de 100 000 habitants).

Ce sont ainsi près de 9 000 m² de locaux commerciaux qui sont aujourd'hui disponibles à Carhaix-Plouguer, dont un tiers en centre-ville. Cela représente environ 20 % des surfaces commerciales construites.

Au-delà des commerces de proximité, Carhaix-Plouguer dispose de 54 000 m² de grandes et moyennes surfaces commerciales, en 2016 (surface des établissements actifs uniquement).

Localisation des cellules commerciales vacantes sur Carhaix-Plouguer (source: Ville de Carhaix-Plouguer 2016/2017)



En périphérie, notamment le long des axes de circulation et en particulier du boulevard Jean Moulin, des commerces d'équipement de la personne, de la maison, de culture et loisirs et de commerce alimentaire se sont installés. Ces commerces bénéficient de l'effet vitrine le long de cet axe de circulation. Ainsi, on retrouve plusieurs zones d'activités : zone de Kerledan, zone de Kerampuilh, zone du Poher.



Zones d'activités économiques

Une vision à l'échelle communautaire

Poher Communauté gère l'ensemble des zones d'activités artisanale et industrielle existantes et à créer, ainsi que toutes les nouvelles zones d'activités commerciales, tertiaires, la construction, l'entretien, la gestion et la commercialisation d'équipements immobiliers destinés à l'accueil d'entreprises.

Enfin, elle assure aussi toutes autres actions de développement économique concourant à la promotion du territoire, ainsi qu'au maintien et à la création d'emplois. Concernant la création et l'aménagement de zones d'activités économiques, elle doit assurer la maîtrise foncière préalable à l'aménagement de ces zones.

Les 18 zones d'activités de la Communauté de Communes accueillent 130 entreprises et 2 700 emplois environ (données déclaratives 2010)

Localisation de l'offre foncière au sein de la Communauté de Communes



	Disponibilités foncières						
	Commune	Surface Totale	Surface cessible totale	Surface réservée	Surface disponible aménagée	% espaces	Taux de remplissage
Zone d'activités de Kerlédan	Carhaix	14500	12200	0	0	16%	100%
Zone d'activités de St-Antoine	Carhaix	198500	186240	0	1730	6%	99%
Zone d'activités de Pont-Herbot	Carhaix	192000	169055	0	0	12%	100%
Zone d'activités de Kerampuil	Carhaix	18200	16530	0	0	9%	100%
Parc d'activités de Kervoasdoué	Carhaix	519 000	433694	63661	44220	16%	75%
Kervoasdoué Sud	Carhaix	119000	89000	0	0	25%	100%
kervaosdoué ouest	Carhaix	113 000	90340	19464	31000	20%	44%
kervoasdoué	Carhaix	287000	254354	44197	13220	11%	77%
Parc d'activités de La Villeneuve	Carhaix	206355	154890	13543	0	25%	91%
Parc d'activités de Kergorvo	Carhaix	238551	210392	21500	0	12%	90%
Zone d'activités de Poher	Carhaix	50800	41459	0	2800	18%	93%
Zone d'activités de Loc'h ar Lann	Kergloff	81670	63742	0	25663	22%	60%
Zone d'activités de Goas ar Gonan	Saint-Hernin	27510	26428	0	0	4%	100%
Zone d'activités de Butte du Cheval	Motreff	13600	10650	0	0	22%	100%
Zone d'activités de Kerdoncuff	Poullaouen	148332	148332	0	0	0%	100%
Zone d'activités de Croix-Neuve	Poullaouen	18750	16205	0	0	14%	100%
Zone d'activités de Vervins	Poullaouen	7790	7790	0	0	0%	100%
Zone d'activités de Kerbiquet	Le Moustoir	44070	41278	0	19992	6%	52%
Zone d'activités de les Ecoles	Plounévézel	905	905	0	0	0%	100%
Zone d'activités de Lamprat	Plounévézel	23950	19710	0	0	18%	100%
Parc d'activités de Kerhervé	Cléden-Poher	108500	98500	8000	0	9%	92%
Zones d'activités de Touldous	Plévin	26000	23550	0	13946	9%	41%
Total en ha		194	168	11	11	13%	87%

Une vision à l'échelle de la commune de CARHAIX-PLOUGUER

Au niveau des zones d'activités de CARHAIX :

Sur les 22 hectares cessibles, 11 ha sont réservés et 11 ha sont disponibles dont environ 14 ha (réservés et disponibles) se situent à CARHAIX, à savoir :

- o Parc d'activités de Kervoasdoué : vocation dominante logistique et industrielle 10,7 ha.
- o Pont Herbot / Poher Vocation dominante commerce de détail 0,3 ha.
- Parc d'activités de Kergorvo/ Villeneuve Vocation mixte 3,5 ha.

Le parc d'activité de Kergorvo a récemment (2016) vu l'implantation d'une grande entreprise internationale de production de lait infantile qui a généré la création d'environ 300 emplois. Le développement de cette entreprise devrait se poursuivre sur le site.



Zone de Kergorvo Zone de Kervoasdoué Zone de Kervoasdoué Ouest Zone de Kervoasdoué Sud Zone du Poher Zone de Kervoasdoué Sud Zone de Pont Herbot Zone de St Antoine Zone de Saint Antoine Zone de Kerampuilh Zone de Kerampuilh

L'activité économique touristique

Elle complète modestement l'activité économique et s'appuie sur les divertissements et la culture, aussi bien par des activités permanentes que des évènements ponctuels.

Les clientèles touristiques représentent cependant un apport d'activité non négligeable pour les commerces de Poher Communauté, puisqu'ils constituent 7,9 % du marché économique local (source : Cibles et Stratégies – Décembre 2017 - Schéma de Développement Commercial de Poher Communauté).

Camping de l'Hyères



Camping de l'Hyères



Voie verte



Le canal de Nantes à Brest



Espace aqualudique



Centre d'interprétation archéologique virtuel de Vorgium



Festival des vieilles charrues



Camping du Festival (Kergorvo)



Site du Festival - Kerampuilh

Le tourisme vert

L'activité touristique s'appuie principalement sur le tourisme vert.

Plusieurs équipements sont disponibles. L'hébergement peut s'effectuer en gîte, hôtel ou au camping de la vallée de l'Hyères.

Il existe sur la commune 8 gîtes, 7 chambres d'hôtes, 1 gîte d'étape d'une quarantaine de lits à Port Carhaix, une structure d'hébergement à Kerampuilh, deux hôtels et un camping municipal 3*.

Au 1 ^{er} janvier 2018	Nombre d'établissements	Capacité (chambres et emplacements)
Hôtels	2	53
Camping municipal de l'Hyères	1	61

Source: INSEE DGE

Le territoire dispose d'un vaste choix d'équipements de loisirs :

- Le pôle de loisirs de la vallée de l'Hyères à l'Ouest de la commune, regroupe un centre équestre, un golf, un site de paintball, un labyrinthe végétal et un site d'accrobranche.
- En ville se trouve le pôle de loisirs de Kerampuilh qui compte une piscine aqualudique, l'espace culturel Glenmor, le centre de congrès, la plateforme événementielle de Kerampuilh, la Maison des Jeux d'adresse, les terrains de football et de rugby, le skate-park,
- Un second centre équestre est basé au Minez au Nord de la commune.
- Divers sentiers de randonnées parcourent le territoire communal (voies vertes, canal de Nantes à Brest, Vélodyssée).

L'offre touristique et culturelle

Vorgium

La communauté de communes qui souhaite poursuivre sa démarche de développement de l'offre touristique, s'appuie sur le territoire de Carhaix pour accueillir une offre complémentaire afin de continuer à favoriser son rayonnement en mettant en valeur le passé antique de la capitale du Poher : le centre d'interprétation archéologique virtuel de Vorgium, situé rue du D. Menguy.

Celui-ci vient d'ouvrir à l'été 2018.

Cet espace propose:

- un jardin archéologique articulé autour de huit points d'intérêt archéologique comme la fontaine et les thermes reconstitués virtuellement grâce à la réalité augmentée,
- un centre d'interprétation de 200 m² accessible aux personnes à mobilité réduite.

Outre sa vocation touristique, le projet a pour objectif de redonner une visibilité aux vestiges archéologiques et de rendre accessible aux habitants de Carhaix et du Poher l'histoire de leur ville, de leur territoire.

Vorgium est également un levier économique pour le territoire. En effet, 25 000 visiteurs sont attendus chaque année.

Le festival des Vieilles Charrues

Installé en 1998 sur le site de Kerampuilh, au Sud de la ville de Carhaix-Plouguer, le festival s'est développé. Il génère des retombées économiques importantes.

Il s'agit d'un gros moteur de fréquentation pour la commune et au-delà Poher Communauté. En effet, le Festival des Vieilles Charrues est le second plus gros moteur de fréquentation du Finistère (derrière Océanopolis), avec 225 000 entrées sur 4 jours.

Il est à noter que la démarche de l'association des Vieilles Charrues dépasse le cadre du festival : projets d'accueil d'autres évènements majeurs, en lien avec la Ville de Carhaix, développement du Pays COB, de l'économie locale et de la culture au sens large.

Le canal de Nantes à Brest et la Vélodyssée

La commune compte de nombreux axes de randonnée adaptés aux vélos :

- La V7 Lorient/Roscoff
- La V6 Vitré/Camaret
- Le canal de Nantes à Brest et son chemin de halage
- La Vélodyssée de Roscoff à Carhaix par la voie verte puis par le chemin de halage vers Nantes
- La piste cyclable de Port de Carhaix au camping municipal, le long des RD769 et 264.

Ces itinéraires de randonnées de grande qualité sont des atouts en matière de tourisme. Leur dynamisme et leurs potentiels permettent d'envisager des développements touristiques intéressant pour le territoire.

L'ensemble de ces atouts touristiques associés à un centre-ville possédant un patrimoine historique varié sont les support d'un dynamisme et d'un potentiel de développement touristique important. Poher Communauté a prévu de mettre en place une signalétique appropriée notamment pour mettre en valeur les liaisons douces : voies vertes, canal de Nantes à Brest, Vélodyssée, local pour stocker les vélos,...

1.3. L'HABITAT

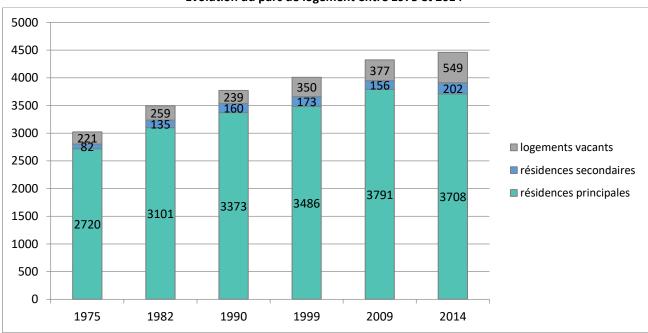
1.3.1. UN PARC DE LOGEMENT EN AUGMENTATION MAIS UN PHENOMENE DE VACANCE IMPORTANT

Un rythme d'augmentation de logement qui ralentit

La commune compte en 2014, 4 459 logements, soit une évolution de 3 % par rapport à 2009. Rythme moins soutenu que lors du précédent recensement qui affichait un rythme de 4,3 %.

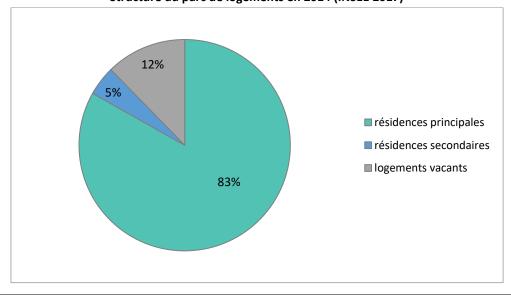
Ce rythme est l'un des plus faibles des périodes recensées depuis 1975.

Evolution du parc de logement entre 1975 et 2014



Sources: Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales

Structure du parc de logements en 2014 (INSEE 2017)



Années Logements	2009	2014	Evolution 2009/2014
Résidences principales (RP)	3 791	3 708	- 83
Résidences secondaires et occasionnelles (RS)	156	202	+ 46
Logements vacants (vac)	377	549	+ 172
Total logements	4 324	4 459	+ 135

Les résidences principales, qui représentent aujourd'hui 83 % du parc immobilier total, ont toujours été largement majoritaires au sein du parc de logements. Leur proportion est cependant en diminution entre 2009 et 2014 du fait de l'augmentation des logements vacants et des résidences secondaires.

	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Part des résidences principales dans le parc de logements	89,98	88,73	89,42	86,95	87,67	83,16

Les résidences secondaires (et logements occasionnels) représentent 4,53 % du parc de logements en 2014, ce qui correspond à une commune avec un faible attrait touristique. Après avoir diminué entre 1999 et 2009, ce taux a fortement augmenté entre les 2009 et 2014.

	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Part des résidences secondaires dans le parc de logements	2,71	3,86	4,24	4,32	3,61	4,53

Une vacance forte

La vacance a fortement augmenté entre 2009 et 2014, avec 172 nouveaux logements vacants. Le taux de logements vacants représente 12 % du parc de logements en 2014. Ce taux est le plus important enregistré sur la commune depuis 1968. Il est identique au taux rencontré sur le territoire de Poher Communauté (12 %), mais plus important que celui du Finistère (7,9 %). La vacance est l'une des plus forte à l'échelle de l'intercommunalité (Poullaouen : 12,6 %, Tréogan : 17 %, Saint Hernin : 18,2 %).

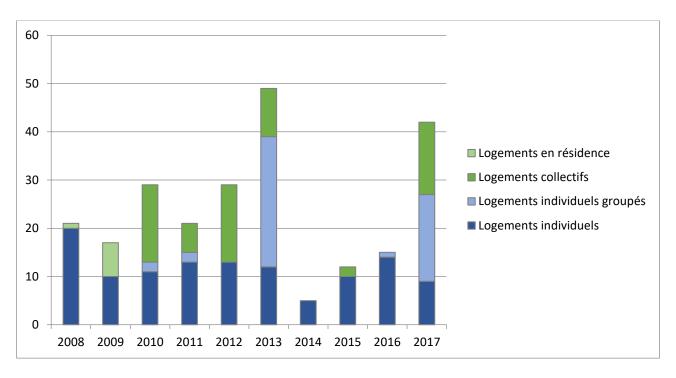
Cela représente un total de 549 logements vacants d'après l'INSEE. Cependant, le diagnostic du Programme Local de l'Habitat (CERUR – décembre 2015) donne un total de 618 logements vacants (source : DGFP 2014). Parmi ces 618 logements vacants, plus de la moitié le sont depuis 1 à 2 ans (vacance pouvant être considérée de « rotation » en secteur détendu), 37 % depuis plus de 2 ans, soit une vacance structurelle qui interroge quant à la qualité du bâti et son positionnement sur le marché. Près de la moitié des logements vacants se concentrent dans le centre-ville. La vacance structurelle est liée au manque d'entretien des bâtiments dont certains présentent un état de ruine. En centre-ville, se rencontre également la problématique des logements laissés vacants au-dessus des commerces du fait d'une absence d'accès indépendant.

Aussi, un travail est en cours, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, pour se réapproprier les logements vacants (orientation 1 du PLH).

	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Part des logements vacants	7,31	7,41	6,34	8,73	0 72	12,31
dans le parc de logements	7,51	7,41	0,34	0,73	0,72	12,51

Le rythme de la construction au cours des 10 dernières années

Nombre de logements neufs autorisés depuis 2008 (Source : SITADEL, construction neuve en date réelle)



Entre 2008 et 2017, en comptabilisant les permis autorisés pour la construction individuelle, individuelle groupée, à usage collectif et en résidence, ce sont 240 logements qui ont été autorisés, soit une moyenne de 24 logements par an. Les logements individuels et individuels groupés représentent 70 % des autorisations, avec 16,7 logements par an contre 7,3 logements par an pour les logements collectifs ou en résidence.

Le rythme de construction est particulièrement variable d'une année à l'autre (presque 50 logements autorisés en 2013 contre seulement 5 logements autorisés en 2014) et très dépendant d'opérations ponctuelles qui concernent essentiellement les logements groupés, collectifs ou en résidence. Les autorisations pour des habitations individuelles pures se maintiennent au fil des ans à une moyenne de 10,8 logements par an.

A l'échelon intercommunal

La commune de Carhaix centralise la majeure partie des constructions neuves sur le territoire de Poher Communauté (Source : PLH).

	Répartition des constructions neuves entre 2006 et 2015
Ville centre (Carhaix Plouguer)	59 %
Communes de proximité immédiate (Kergloff, Cléden Poher, Motreff, Plounévézel, Le Moustoir)	39 %
Communes rurales (Poullaouen, Treffrin, Plévin, Saint- Hernin, Tréogan)	12 %

1.3.2. LA MAISON INDIVIDUELLE, MODE DOMINANT DE LA CONSTRUCTION **D'HABITATIONS**

Un logement est majoritairement assimilé à une construction

La typologie des logements présents sur le territoire relève majoritairement de la maison individuelle de type pavillonnaire qui représente 67,4 % des résidences principales. Il est cependant à noter que depuis 2009, le nombre d'appartements a augmenté passant d'une part de 28,9 % à 30,1 %. Des opérations liées à des facilités fiscales ont permis à des investisseurs de produire des logements de type appartement à la fois par le biais de la création de collectifs neufs ou la réalisation d'appartements au sein de maison de ville existante.

Ces appartements ont permis de disposer de logements locatifs, en dehors des logements sociaux.

En % des résidences principales	2009	2014
Part des maisons	69,0 %	67,4 %
Part des appartements	28,9 %	30,1 %

Sources: Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

Il est certain que le mode d'habitat majoritairement individuel va perdurer dans les années futures. Mais les opérations urbaines en milieu urbain seront amenées à promouvoir les opérations de logements collectifs. Cette logique est en marche sur l'agglomération carhaisienne (cf. photo jointe).



L'habitat collectif en centre-ville se développe. Cette tendance devrait se poursuivre dans la logique de réinvestissement du centre-ville mené actuellement par la municipalité.

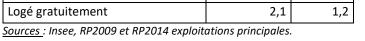
Ainsi, son statut de ville confère à Carhaix-Plouguer des typologies d'habitat qui n'existent pas sur d'autres territoires de la communauté de communes. La part des appartements augmente avec 30 % du nombre de logement alors que sur les autres communes le pourcentage oscille entre 0 et 1,7 %.

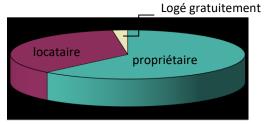
Une majorité de propriétaires

La répartition des ménages propriétaires ou locataires s'effectue de la manière suivante :

RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION

Répartition en %	2009	2014
Propriétaire	62,2	63,0
Locataire ou sous locataire	35,7	35,8
Logé gratuitement	2,1	1,2





63 % des occupants des constructions principales sont propriétaires de leur logement. Cette tendance se confirme au fil du temps.

Un parc de logements relativement récent

Comparativement au reste de l'intercommunalité, le parc de logement de Carhaix-Plouguer est relativement récent. En effet, les résidences principales construites avant 1946 ne représentent que 13,8 % (INSEE RP2014), contre 20 % au sein de Poher Communauté. Sur Carhaix, la structuration de l'offre, développée fortement après-guerre, est à lier au développement économique industriel de la commune, au cours de cette période.

Un parc locatif peu développé

En 2014, même si la majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement, la part des locataires stagne autour de 36 % des résidences principales. Cela constitue une part importante des logements.

	nombre	%
Ensemble	3 708	100
Propriétaire	2 332	63,0
Locataire	1 332	35,8
Dont d'un logement HLM loué vide	437	11,8
Logé gratuitement	43	1,2

Sources: Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales.

Des logements sociaux

Les organismes qui gèrent le parc de logements HLM sont au nombre de trois.

> Finistère Habitat

Les sites gérés par habitat 29 représentent 264 logements, il s'agit de :

- Résidence des Peupliers,
- Résidence du Bois Blanc,
- Résidence du Moulin à Vent (en cours de réhabilitation),
- Résidence rue Anatole Le Braz,
- Pavillons de Persivien,
- Pavillons de Kerledan,
- Pavillons d'Izella pour personnes âgées.

> Armorique Habitat

Les sites gérés par Armorique Habitat représentent 76 logements, il s'agit de :

- HLM du Poher,
- HLM rue des Carmes
- Lotissement de Kerléon
- Aiguillon Construction gère 57 logements, il s'agit du HLM de la Salette (du T2 au T4).

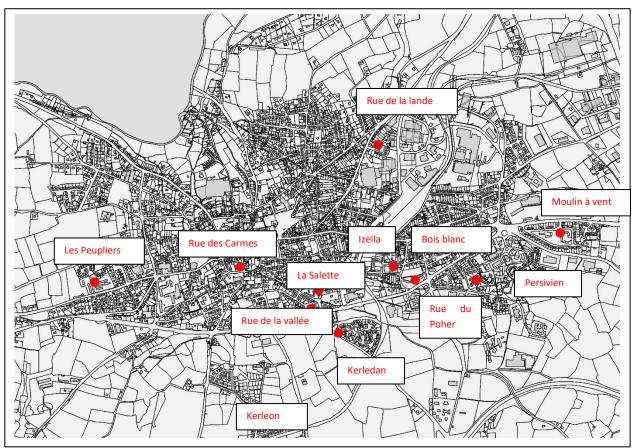
> S.A Les Foyers

4 pavillons sont gérés par cette société. Deux (2 T4) rue de la vallée et deux (1 T1 et 1 T3) rue des Landes.

> OPAC Quimper Cornouaille avec 27 logements, rue Hent Ar Vengleuz

Au total, ce sont **428 logements sociaux recensés sur le territoire de Carhaix-Plouguer**. Le taux de logements sociaux est donc de 11,5 %.

Localisation des logements sociaux



L'accueil d'hébergement spécifique

Résidence pour personnes âgées

La commune recense sur son territoire un hébergement spécifique pour personnes âgées.

Cet hébergement se disperse entre :

- La résidence autonomie La Salette (établissement pour personnes valides et autonomes). Cette structure dispose de 65 logements. Pension, restaurant animation, soins, espace sécurisé et services sont proposés.
- ➤ La maison de retraite de Keravel EHPAD 115 places, situé dans l'enceinte de l'hôpital
- ➤ La maison de retraite de Persivien EHPAD d'une capacité de 147 places.



Foyer jeunes travailleurs

Initié par Poher communauté, construit par le Logis Breton et géré par l'association Aile, le FJT permet à de jeunes salariés, stagiaires ou demandeurs d'emplois de se loger dans de bonnes conditions, rue Anatole France à proximité de la gare.

44 logements sont proposés :

- 38 studios meublés,
- 2 logements meublés à partager, avec 2 chambres individuelles chacun,
- 2 studios meublés pour couple.



Aire d'accueil des gens du voyage

Commune de plus de 5 000 habitants, la collectivité a l'obligation de mettre à disposition un terrain pour permettre l'accueil des gens du voyage.

La ville de Carhaix a été pionnière en la matière, puisque dès 1988, elle a géré une aire d'accueil à Kerlédan. Une nouvelle aire a été aménagée en 2010 au lieu-dit Kernaéret, proposant 40 emplacements.



Aire d'accueil de Kernaeret

1.3.2. LES OBJECTIFS EN MATIERE D'HABITAT : LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022

La commune de Carhaix-Plouguer est couverte par le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Poher Communauté, approuvé le 26 janvier 2017, pour la période 2017-2022.

Le Programme Local de l'Habitat a défini un scénario de développement volontariste s'appuyant sur deux postulats majeurs :

- Des perspectives de développement économique favorables.
- Une volonté politique de créer les conditions d'accueil et de développement résidentiel.

Les principales orientations et actions de ce programme sont les suivantes :

Orientation 1. Impulser la dynamique d'amélioration du parc existant

Action 1. Revaloriser les centres-bourgs/centre-ville du territoire

Action 2. Accompagner la réhabilitation du parc existant

Orientation 2. Conforter l'attractivité du territoire vis-à-vis de l'extérieur

Action 3. Renforcer le « rayonnement » de Poher communauté

Orientation 3. Répondre aux besoins de logement et d'hébergement en faveur des publics spécifiques dans une logique de parcours résidentiels

- Action 4. Répondre aux besoins des jeunes
- Action 5. Apporter des réponses adaptées pour accompagner le vieillissement de la population locale
- Action 6. Répondre aux besoins d'accueil et de médiation en faveur des Gens du voyage
- Action 7. Offrir une réponse adaptée aux besoins des plus modestes

Orientation 4. Mettre en place la gouvernance du PLH

- Action 8. Créer une Maison de l'Habitat
- Action 9. Mettre en place les instances et méthodes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du PLH

Ces objectifs ont les répercutions suivantes, sur l'intercommunalité, pour les 6 années du PLH :

- ➤ Un développement global de l'ordre de 600 à 700 logements dont la moitié serait réalisée sur la ville de Carhaix, le reste sur l'ensemble des communes rurales. Sur la commune de Carhaix, cette production s'effectuera à la fois par la production neuve et par des opérations dans le bâti existant (transformation d'usage, remise sur le marché de logements très dégradés voire ruines, division de grand logement en petit,...)..
- Une production de logement locatif social de l'ordre de 50 à 70 logements. Objectif fixé à minima et qui pourra être réajusté en nombre et dans la répartition par commune.
- Une étude de faisabilité d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat l'échelle du Syndicat Mixte qui permettra de travailler plus finement sur l'objectif de conventionnement privé (défini autour de 30 logements sur les 6 années du PLH pour Poher Communauté).
- La mise en place d'une aide à l'accession dans l'ancien (objectif de 60 à 90 dossiers sur 6 ans).

1.4. LES EQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES

1.4.1. UN NIVEAU D'EQUIPEMENTS CONSEQUENT

En tant que ville centre de l'intercommunalité, Carhaix-Plouguer dispose d'un panel d'équipements très complet. D'un point de vue géographique, les équipements sont répartis de manière cohérente par pôle d'usage. Les équipements se situent en tissu urbain, au centre-ville alors que les plus récents sont en frange de l'agglomération et en particulier au sein du parc de Loisirs de Kerampuilh et en partie Est, Sud/Est de l'agglomération. Cette richesse d'équipements induit un usage par les populations des communes voisines.

ADMR	Crématorium	Lycée général et professionnel
		Paul Sérusier
Aire d'accueil des gens du	Cyber commune	Mairie
voyage		
Bibliothèque	Déchetterie et usine d'incinération	Maison de l'enfance
Camping	Ecole de musique	Maison de retraite
CCAS	Ecole Diwan	Maison des associations
Centre de secours	Ecole Enfants Jésus	Maison médicale
Centre des impôts	Ecole Huella	Maison des services publics
Centre équestre	Ecole de Kerven	Médecine du travail
Culture loisirs animation	Ecole de Persivien	Office du Tourisme
jeunesse		
Centre médico-social	Ecole de la république	Pépinière d'entreprises
Centre médico	Espace aqualudique Plijadur	Parcours sportif
Psychologique		
Chambre d'agriculture	Espace Glenmor	Point info jeunesse
CCI	Foyer Jeune travailleur	Pôle emploi
Chambre des métiers	Foyer logement	Plateforme évènementielle
Cimetière	Gare SNCF	Poste
Cinéma	Gendarmerie	Salle Cinédix
Club du 3 ^{ème} âge	Greta	Salle omnisports
Collège Beg Avel	Hôpital	Services techniques
Collège St Trémeur	Etablissement Public médico-social regroupant un	Stade C.Pinson
	Institut Médico Educatif (IME) et un service	
	d'éducation spécialisée et de soins à domicile	
	(SESSAD)	
Complexe sportif		Station d'épuration
	Lycée Diwan	

Ci-dessous, des photographies d'équipements présents sur la commune



1.4.2. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

Le système scolaire de CARHAIX PLOUGUER est composé de plusieurs structures et services connexes.

En tant que ville centre de l'intercommunalité, Carhaix-Plouguer dispose de l'ensemble des structures éducatives jusqu'au niveau lycée.

Les écoles maternelles

Elles accueillent 278 élèves en 2018, au sein des structures de Huella, Kerven, Diwan et de l'Enfant Jésus.

Les écoles élémentaires

Elles accueillent 484 élèves en 2018, au sein des écoles de Persivien, du Boulevard de la République, de Diwan et de l'Enfant Jésus.

Les collèges

Deux collèges se trouvent sur le territoire. Un à l'Ouest de l'agglomération : Collège Saint Trémeur et un à L'Est, le collège Beg Avel. Ce sont 747 scolaires qui fréquentent ces établissements en 2018.

Les lycées

Enseignement général, enseignement technologique et professionnel, BTS sont dispensés au sein des Lycées Saint Trémeur et Paul Sérusier.

Un lycée Diwan à Kerampuilh permet de proposer un enseignement général dispensé en Breton à 360 élèves en 2018. Il s'agit du seul lycée Diwan de Bretagne. Il attire donc des élèves de toute la région qui sont accueillis en internat. On compte ainsi 1 187 Lycéens sur la commune en 2018.

L'enseignement spécialisé

Cet enseignement est dispensé au sein de l'Institut Médico Educatif et du Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (maison de l'enfance), pour 102 élèves en 2018.

Au global, les effectifs scolaires sont relativement stables, ils varient sensiblement d'une année à l'autre en fonction des données démographiques :

2018:

- maternelles et élémentaires : 762

collèges : 747lycées : 1187EPMS : 102

2014:

- maternelles et élémentaires : 772

collèges : 784lycées : 1071EPMS : 125



1.4.3. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

1.4.3.1. Equipements sportifs

Amateurs et athlètes de haut niveau disposent d'infrastructures multiples, publiques ou privées, pour s'adonner au sport de compétition ou de loisirs au sein d'un tissu associatif important et dynamique.

Avec plus d'une cinquantaine de clubs, les disciplines sont multiples et peuvent s'exercer sur plusieurs sites :

- Complexe Charles Pinson qui accueille un terrain de football en herbe avec tribunes et éclairages, une piste d'athlétisme de 250 m en revêtement synthétique, avec un terrain stabilisé au centre, deux terrains de tennis couverts, une salle de musculation.
- ➤ Complexe sportif de la piscine. Il rassemble l'espace aqualudique et deux terrains de tennis extérieur.
- Complexe sportif du lycée. Composé de deux salles omnisports, une piste d'athlétisme en cendrée de 400 m, un plateau central en bitume comprenant trois terrains de handball; un terrain de basket en extérieur, un terrain de football à 7 en herbe, une salle de combat (salle Y.Vaucher), une salle de gymnastique sportive.

Complexe de Persivien. Plusieurs structures sont présentes : un gymnase, un mur d'escalade, un terrain de football à 7 en herbe, un plateau bitumé avec six mini-buts de handball et deux paniers de basket.

- Complexe de L'Institut Médico Educatif. Trois terrains de football dont un éclairé, un terrain de rugby, un gymnase, un terrain de dressage de chien et un skate-park.
- ➤ <u>Vallée de l'Hyères</u>. Cet espace est un support pour loisirs de plein air avec un parcours sportif de 1,6 km, un centre équestre avec manège couvert et un parcours d'orientation.
- Moulin du Roy: Locaux du club de canoé kayak et parcours de slalom.
- Kerampuilh: un parcours de crosscountry, une plateforme événementielle utilisée tout au long de l'année pour diverse manifestations et une Maison des Jeux d'adresse.
- Plusieurs aires de sports dans les quartiers : boulodrome (local du petit clos), aire de pétanque en face de la piscine.
- Les équipements privés : golf compact de 9 trous, parcours aventure et labyrinthe végétal dans la vallée de l'Hyères.

A cela s'ajoute la voie verte qui constitue un support pour exercer divers sports de plein air (vtt, course à pied, marche...)

De plus, il faut noter que la commune a pour projet la construction d'un Palais des sports dans le secteur de Kerampuilh.

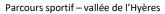
Les équipements sportifs privés ou publics



Golf







Terrain de sports Kerampuilh